

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le patrimoine paysager sera modifié suite à la création d'une nouvelle tenue agricole.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le débouchement sera fait au bénéfice de l'activité agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet de débouchement se trouve sur une parcelle appartenant à M. RIPERT.

Ce propriétaire a obtenu une autorisation de débouchement dans la Drôme dont le numéro de l'acte préfectoral est : 2019.1970003.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

(This section contains a faint, illegible form with checkboxes and lines for text entry.)